



Terre de talents

Vie de la cité

#### CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

- déposé en sous-préfecture le 27 MARS 2024
- affiché en mairie le 27 MARS 2024
- notifié le 27 MARS 2024

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice générale des services  
Karine COMBAUD

#### DÉCISION n°2024/116

**Objet : Contrat de prestation pour un spectacle « LEDSHOW », dans le cadre de l'organisation des fêtes de fin d'année au parc Urbain des Ulis - Entreprise - FIRELIGHT PRODUCTION**

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le projet de contrat de prestation avec l'entreprise FIRELIGHT PRODUCTION, représentée par Madame DUPIN Constance, Présidente ;

Considérant que le contrat proposé par l'entreprise FIRELIGHT PRODUCTION correspond à la prestation de service pour l'organisation d'un spectacle « Ledshow », dans le cadre des fêtes de fin d'année au parc Urbain des Ulis, du 13 au 15 décembre 2024 ;

Considérant que dans le cadre de la politique communale et de promotion des activités sportives, culturelles et d'intérêt général proposées par les diverses associations Ulissiennes et partenaires, des animations sont proposées pour dynamiser la Ville ;

Considérant que l'entreprise FIRELIGHT PRODUCTION représentée par Madame DUPIN Constance, Présidente, est la mieux placée pour répondre à cette demande ;

DECIDE

#### Article 1

De signer un contrat de prestation avec l'entreprise FIRELIGHT PRODUCTION, représentée par DUPIN Constance, Présidente, sise 58 rue de Belfort à BORDEAUX (33000), pour l'organisation d'un spectacle « Ledshow », dans le cadre de l'organisation des fêtes de fin d'année, du 13 au 15 décembre 2024 au parc Urbain des Ulis.

#### Article 2

Le montant de cette prestation s'élève à 2 215,50 euros TTC. Les dépenses sont prévues au budget 2024.

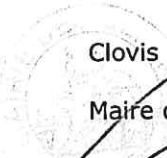
Article 3

Les conditions de cette prestation sont consignées dans le contrat.

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,  
Le 22 mars 2024



Clovis CASSAN  
Maire des Ulis

